



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
17 octobre 2008

Français
Original : Anglais



**Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une
plateforme intergouvernementale scientifique et politique
sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Kuala Lumpur, 10-12 novembre 2008

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen d'une plateforme intergouvernementale scientifique
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques :
objectifs et rôles d'une plateforme intergouvernementale scientifique
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

**Tirer parti de la stratégie mondiale pour le suivi de l'Evaluation des
écosystèmes pour le Millénaire et du Processus consultatif vers un
Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité**

**Note conceptuelle révisée¹ pour une plateforme
intergouvernementale scientifique² et politique sur la biodiversité et
les services écosystémiques**

Note de synthèse

1. L'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques comprend actuellement un certain nombre de mécanismes et processus nationaux et internationaux. La contribution de ces processus à la prise de décisions aux niveaux appropriés pourrait encore être renforcée s'ils s'appuyaient sur une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui garantirait la crédibilité, la légitimité et la notoriété des données et des recommandations scientifiques les plus récentes.

* UNEP/IPBES/1/1.

¹ La note conceptuelle initiale avait été préparée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) en consultation avec le réseau d'experts de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité. Elle faisait suite à une invitation exprimée dans la déclaration adoptée par le Comité international de pilotage du Processus consultatif vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, à sa réunion de Montpellier (France) en novembre 2007. La présente note conceptuelle tient compte des observations reçues au cours du processus ouvert de révision électronique.

² Le terme « scientifique » est utilisé ici dans son sens le plus large, c'est-à-dire les sciences naturelles, sociales et économiques, en plus de son acception traditionnelle.

2. La plateforme fonctionnera comme un mécanisme intergouvernemental visant à renforcer les organismes scientifiques existants en leur donnant accès aux meilleures ressources scientifiques ou en faisant le lien avec les décideurs en vue de rendre les travaux scientifiques plus pertinents sur le plan politique. De même, la plateforme fournira aux décideurs les meilleures informations et avis scientifiques disponibles dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Ce faisant, elle exploitera les réseaux d'experts scientifiques et les communautés politiques. La plateforme est envisagée comme un moyen de compléter, entre autres, les organes subsidiaires scientifiques des conventions relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes ainsi que les organes intergouvernementaux concernés en fournissant les informations scientifiques crédibles requises sur les questions émergentes dans les sciences de la biodiversité et des services écosystémiques.
3. Les principaux atouts que la plateforme devrait apporter aux organes scientifiques et décisionnels existants sont :
 - a) Des signaux et des leçons précoces grâce au suivi des tendances et des nouveaux résultats scientifiques qui seront diffusés sous forme de rapports et d'alertes auprès des partenaires concernés en temps opportun;
 - b) Un cadre uniforme et cohérent permettant de générer des informations pertinentes sur le plan politique au moyen d'évaluations intégrées utilisant le cadre fourni par l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et portant sur l'état, les moteurs, les tendances et les prévisions des interactions entre l'être humain et l'environnement, tout particulièrement sur les incidences de l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques sur le bien-être humain à divers niveaux;
 - c) La fourniture d'un soutien politique et d'informations aux partenaires concernés en regroupant et en diffusant les informations scientifiques de manière à répondre à leurs besoins.
4. Pour obtenir les meilleurs résultats, il est recommandé d'adopter une approche par étapes s'échelonnant sur des cycles de quatre ans. Une telle démarche permettra de suivre et d'évaluer les progrès de la plateforme tout en conservant la souplesse nécessaire pour procéder aux changements, révisions et amendements à son programme de travail nécessaires pour répondre aux besoins des partenaires.

Surmonter les obstacles au développement

L'appauvrissement sans précédent de la diversité biologique et des services écosystémiques se répercute sur le bien-être des personnes et le développement durable. Le développement futur de tous les pays sera compromis si cette tendance n'est pas inversée, en particulier dans les pays en développement luttant contre la pauvreté. Le secteur privé comme le secteur public doivent donc prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation à ces changements en prenant des décisions politiques judicieuses. Cependant, de tels efforts requièrent un savoir étendu et doivent être soutenus par une plateforme scientifique et politique dynamique, jouissant de la crédibilité, de la légitimité et de la notoriété nécessaires.

I. Contexte et base du raisonnement

5. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a démontré que l'humanité a provoqué, au cours des cinquante dernières années, une perte de biodiversité et un déclin des services écosystémiques qui sont sans précédent dans l'histoire. En effet, 60 % des 24 services écosystémiques évalués sont en déclin, et une dégradation plus grave est prévisible si des mesures ne sont pas prises immédiatement. Cela se répercuterait en premier lieu, mais pas uniquement, sur le développement des pays en développement.
6. Les connaissances scientifiques sur les relations entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain ont remarquablement progressé depuis l'achèvement de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. La mise en place d'une plateforme internationale scientifique et politique plus imposante n'en demeure pas moins nécessaire pour que les nouvelles connaissances scientifiques se traduisent par des mesures politiques précises aux niveaux appropriés.
7. L'interface entre les sciences et les politiques en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques comprend à présent un certain nombre de programmes, d'organisations, de mécanismes et de processus aux échelons national et international. Ainsi, les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes contiennent des dispositions relatives à la coopération scientifique et technique. Ils pourraient toutefois contribuer davantage encore à la prise de décisions aux niveaux appropriés si une plateforme intergouvernementale était en mesure de

fournir un cadre scientifiquement rationnel, uniforme et cohérent consacré à l'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques.

8. Le rapport élaboré par l'Agence européenne pour l'environnement intitulé « Signaux précoces, leçons tardives : le principe de précaution 1896–2000 », décèle un écart entre les résultats des travaux scientifiques et les réponses apportées sur le plan politique. Il est donc nécessaire de créer un mécanisme chargé de transmettre les résultats des travaux de la communauté scientifique en vue de répondre aux besoins de la communauté politique, et inversement, dans les délais voulus.

9. La consultation vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et la Stratégie mondiale pour le suivi de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire illustrent un accord général sur la nécessité de mettre en place une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cela a été corroboré par la décision IX/15 prise par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa neuvième réunion, tenue en mai 2008, qui a accueilli avec satisfaction l'initiative du Directeur exécutif du PNUE de convoquer une réunion multipartite spéciale à composition non limitée en vue d'examiner la création d'une telle plateforme et d'inviter les Parties à y envoyer leurs experts scientifiques et politiques.

10. La présente note conceptuelle vise à faciliter les consultations avec les gouvernements et les partenaires sur la proposition de créer une plateforme. Elle analyse les besoins, les raisons d'être et les modalités de cette plateforme, ainsi que les activités et arrangements institutionnels envisageables. Pour ce faire, la note s'inspire non seulement de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, mais aussi des enseignements tirés des mécanismes mondiaux tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Avenir de l'environnement mondial, l'Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement, les Perspectives mondiales de la biodiversité, l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, des processus nationaux tendant à établir un lien entre les sciences et les politiques, et des initiatives en cours en matière de réseautage et de renforcement des capacités.

II. Mission principale de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

11. La mission principale de la plateforme sera de fournir des avis scientifiques sur l'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques et ses implications sur le bien-être humain à différents niveaux. Ces avis devront être pertinents sur le plan politique, inclusifs, soumis à un examen international par des pairs et jouir de l'autorité, de la crédibilité et de l'indépendance nécessaires. Son objectif général sera de contribuer à une prise de décisions plus efficace et plus équitable qui assure la protection de l'être humain et le renforcement des liens scientifiques entre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et ceux portant sur les écosystèmes.

12. La plateforme devrait produire :

a) Des analyses portant sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques et de leur relation au bien-être humain. Ces analyses devront être actuelles, faire autorité et être pertinentes sur le plan politique sans prescrire les mesures politiques à prendre. Elles appuieront la prise de décisions aux niveaux et échelons appropriés en apportant les informations nécessaires pour améliorer la compréhension des changements survenus dans la biodiversité et les services écosystémiques et leurs répercussions sur le bien-être humain, la surveillance et l'établissement de rapports, et l'élaboration des politiques;

b) Un dialogue plus soutenu entre les systèmes de savoir scientifiques et les autres systèmes de savoir et les conceptions, les perspectives et les valeurs liées à la biodiversité et aux services écosystémiques. Ce dialogue contribuera à l'adoption de décisions politiques plus efficaces et plus équitables en faveur de l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques;

c) Une meilleure communication et transmission de l'information qui faciliteront la compréhension et la traduction politique des résultats scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques;

d) Un support scientifique enrichi par les demandes formulées par les organes consultatifs subsidiaires des accords multilatéraux sur l'environnement, des organismes internationaux compétents en matière de gestion des ressources naturelles et de développement, des banques multilatérales, des programmes régionaux sur la biodiversité et les services écosystémiques, et des gouvernements grâce à la fourniture d'avis scientifiques proactifs et crédibles sur les menaces existantes et naissantes;

e) Une plateforme scientifique commune permettant de renforcer les liens entre les divers accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, en tenant compte et en tirant parti des processus existants tels que le groupe de liaison des conventions sur la biodiversité.

III. Domaines prioritaires proposés pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques³

13. Trois domaines prioritaires ont été attribués à la plateforme sur la base des recommandations émanant des évaluations indépendantes de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et du Processus consultatif vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité :

a) *Signaux précoces, leçons précoces* : outre la diffusion d'analyses scientifiques rapides sur les menaces naissantes, il s'agira de réaliser un suivi des tendances et des nouveaux résultats scientifiques et d'alerter d'avance les organisations et les gouvernements au sujet des questions et des menaces émergentes pour leur permettre de réagir en temps voulu;

b) *Catalyser les connaissances* : outre la préparation des éléments nécessaires à une deuxième évaluation mondiale, il s'agira d'entreprendre régulièrement des évaluations intégrées indépendantes sur les changements affectant la biodiversité et les services écosystémiques ou d'informer d'autres processus d'évaluation menés dans ce domaine;

c) *Soutien politique et communication* : il s'agira d'appuyer les partenaires concernés en leur fournissant les informations scientifiques requises :

- i) Pour mieux comprendre les changements survenus dans la biodiversité et les services écosystémiques et leurs implications sur le bien-être humain;
- ii) Pour faciliter le suivi de l'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques, et l'établissement de rapports en la matière;
- iii) Pour regrouper et diffuser les informations scientifiques de façon à répondre aux besoins des partenaires concernés.

14. Le renforcement des capacités fera partie intégrante de chaque composante. Il s'agira essentiellement de développer l'expertise scientifique nécessaire pour entreprendre les activités dans chaque domaine prioritaire.

15. Les activités menées par la plateforme devraient à la fois tirer profit des initiatives en cours par ailleurs sur la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain et les enrichir. Cela se manifestera particulièrement s'agissant des activités qui continueront à être mises en œuvre, de façon indépendante, par les partenaires de l'initiative de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.

IV. Modalités opérationnelles de la plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

16. Les principaux principes de fonctionnement de la plateforme visent à en faire un mécanisme :

a) Inclusif englobant les partenaires intergouvernementaux, gouvernementaux et non gouvernementaux et s'appuyant sur les réseaux de scientifiques et de détenteurs du savoir existants;

b) Indépendant du point de vue scientifique, crédible et soumis à un examen critique par les pairs, le cas échéant;

c) Capable de répondre aux besoins définis par les organes de prise de décisions intervenant à différents niveaux, notamment les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, en fournissant des informations légitimes et pertinentes sur le plan politique sans être normative;

d) Soutenu par les expériences des évaluations pertinentes;

e) Surveillé dès le départ au moyen de procédures permettant d'en mesurer l'efficacité.

³ Le programme de travail et le budget de la plateforme figurent dans le document paru sous la cote UNEP/IPBES/1/3, qui présente des informations détaillées sur les objectifs, les résultats escomptés et les activités dans chaque domaine prioritaire.

17. La structure institutionnelle proposée pour la plateforme est présentée dans le document paru sous la cote UNEP/IPBES/1/4. La structure devrait être légère, se composer de membres choisis en tenant dûment compte du principe de répartition géographique équitable, de la parité hommes-femmes et de la représentation de toutes les disciplines, et devrait être dotée d'un mandat clair.

18. En ce qui concerne le calendrier de la plateforme, il est recommandé que le cycle d'exécution de son programme de travail soit de quatre ans. Cela permettra aux partenaires d'évaluer et de suivre les progrès, la performance et les succès de la plateforme. Les activités précises qui seront entreprises au cours de chaque période de quatre ans seront déterminées en plénière.

19. La présente réunion rassemble pour la première fois les gouvernements et les partenaires intéressés pour discuter des besoins, des modalités, des objectifs, de la portée, du programme de travail, des arrangements institutionnels, ainsi que des règles et règlements de la plateforme. Il est proposé que les participants formulent une série de recommandations qui seront soumises à l'examen du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE à sa vingt-cinquième session.
